

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 octobre 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 31 août 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 19/10/2016 et les informations données sont les suivantes.

### **MODIFICATION TEMPS HEBDOMADAIRE D'UN AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'agent chargé de la garderie et du ménage à la mairie pour inclure dans son temps hebdomadaire de travail les heures complémentaires effectuées dans le cadre des TAP.

Accord du conseil.

Le conseil municipal prend note qu'à compter du 01/10/2017, l'agent ne fera plus parti des effectifs de la commune.

### **CONVENTION AVEC CHATEAUX METROPOLE : ACHAT DE PLANTS – ANNEE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la capacité actuelle du centre de production horticole de Châteauroux Métropole permet à la commune de se fournir auprès des services de l'agglomération à un coût moindre.

Il est donc décidé de signer une convention avec cette collectivité.

### **TAPIS DE SOL POUR LE GYMNASSE**

Il a été demandé un devis pour l'achat de tapis de sol, contournant l'aire de jeu, qui permettrait le cheminement entre l'entrée de la salle et la table de marque.

Plusieurs conseillers se posent la question de la nécessité d'investir dans un tel équipement étant donné que le règlement de la salle interdit l'accès de la salle avec des chaussures « dites de ville » ou « sales ».

Il est précisé que ces tapis pourraient également servir à protéger une partie du sol si la salle était utilisée pour une autre activité que le sport.

Après discussion avec 5 NON – 3 ABST – 7 OUI, il est décidé de commander les tapis pour un montant de 1.512 € TTC.

### **AGENDA 21 MUTUALISE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de s'inscrire dans le projet Agenda 21 de Châteauroux Métropole.

Le programme d'actions de l'agenda 21 mutualisé a été élaboré en plusieurs étapes dont la validation de son programme d'actions finalisé et du modèle de fiche action.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal les valide.

### **OBJECTIF ZERO PESTICIDE**

La commune a été sollicitée pour signer une charte d'engagement avec le CPIE BRENNE-BERRY et INDRE NATURE dont les objectifs sont de protéger l'environnement, de promouvoir des méthodes alternatives dans l'entretien de la commune et d'aller vers une réduction de l'usage de pesticides.

Après avoir pris connaissance des différents points de cette charte, les conseillers ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de signer un tel document. En effet, les élus responsables du service « espaces verts » ont déjà mis en place l'utilisation raisonnée des pesticides. De plus si l'objectif de la commune était zéro pesticide, ce point aurait été acté dans l'agenda 21 mutualisé.

Vote pour un objectif zéro pesticide : 1 OUI – 12 NON – 2 ABST.

### **LOCAL ARTISANAL**

Monsieur BARBOSA Olivier a fait savoir sa décision de ne plus louer le local communal situé au 3 rue de la Gayetterie à compter du 01/11/2016. Acte est pris par le conseil.

A partir de cette date Monsieur BRUNEAU Michaël prendra sa suite. Loyer : 49 € par mois

### **POINTS SUR LES TRAVAUX**

- Gymnase : la pose du Makrolon est terminée
- Eaux pluviales à Sanguilles : la 1<sup>ère</sup> tranche est finie, une 2<sup>ème</sup> va être chiffrée pour des travaux en 2017.
- Eclairage public : les travaux prévus vont être réalisés en fin d'année et une estimation pour une nouvelle tranche va être faite pour des travaux en 2017 et éventuellement anticiper des demandes de subventions.
- Salle des fêtes : la pose des 3 nouvelles portes-fenêtres a été réalisée aujourd'hui.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- Un état des travaux d'éclairage public réalisés au stade du haut est fait.
- Concernant la pose de plots en béton vers le gymnase, la décision d'achat n'a pas été faite n'ayant pas la solution pour les déplacer si cela était nécessaire pour la commune (ex. Brocante).
- Mlle BLAIN rappelle la date du repas des anciens : 06/12, les conseillers qui peuvent aider au service se font connaître.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.25.